

Rapport de la Commission Gestion Finances chargée d'examiner la gestion et les comptes 2016 de la commune de Denges

La commission s'est réunie le 23 et le 30 mai ainsi que le 1^{er} juin 2017 pour étudier la gestion et les comptes 2016.

1 Personnes présentes

	23.05.17	30.05.17	01.06.17
M. Yan Borboën	X	X	X
M. Quentin Bérard		X	
M. Alan Carleton	X	X	X
Mme Catherine Jaquier	X		X
Mme Susan Killias	X		
Mme Pascale Menu	X	X	X
M. Tim Ducommun	X	X	X

2 Comptes-rendus des séances

Séance du 23 mai 2017

La commission gestion-finances a :

- étudié les mini-PV des séances de la Municipalité du 11 janvier 2016 au 19 décembre 2016
- étudié les comptes communaux 2016
- étudié le rapport de gestion 2016
- étudié les comptes de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges
- étudié le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2016

et établi les questions les concernant.

Séance du 30 mai 2017

La commission gestion-finances a reçu et pris connaissance des réponses aux questions adressées à la Municipalité sur les comptes.

Séance du 1er juin

La commission gestion-finances a étudié les pièces comptables et le livre de caisse et a finalisé ce rapport.

3 Remerciements

La commission tient à remercier la Municipalité, et spécialement Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances de sa pleine collaboration pour les réponses rapides et complètes données aux questions des commissaires.

Nous avons apprécié également la qualité du rapport de gestion. Les informations sont complètes et claires. Nous félicitons la Municipalité pour l'investissement continu qu'elle porte à ce rapport.

4 Remarques en préambule

Les questions sur les mini-PV, le rapport de gestion et les comptes ainsi que les réponses de la Municipalité sont annexés au rapport et ne seront pas lus lors de la séance du Conseil.

5 Rapport de visite

Aucune visite n'a été nécessaire pour la vérification des comptes.

6 Rapport de la commission gestion-finances

6.1 Comptabilité et livre de caisse 2016

Après avoir :

- étudié les pièces comptables et le livre de caisse et
- vérifié par sondage statistique l'enregistrement des écritures comptables

la commission a constaté ce qui suit :

- La comptabilité est régulièrement tenue avec exactitude
- Tous les documents requis ont été mis à notre disposition

6.2 Comptes communaux 2016

Les comptes de la Commune bouclent avec un résultat opérationnel bénéficiaire de CHF 235'496.- (2015 : CHF 152'428.-) alors que le budget laissait prévoir un déficit de CHF 223'600.- L'écart budget/résultat est donc cette année de CHF 459'096.-

Les attributions aux réserves et amortissements portent le résultat net de l'exercice à un déficit de 31'909.- (2015 : CHF 7'430.-).

Charges et revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement sont en diminution par rapport à 2015 ainsi que les charges. En effet, avec 6.136 mio, les charges ordinaires de fonctionnement sont

inférieures d'environ 3% par rapport à 2015 et les revenus de fonctionnement s'élèvent à 6.37 mio, et sont inférieure de 2% à 2015.

Autofinancement, dépenses d'investissement et cash-flow

L'autofinancement est positif (CHF 203'397) et est cette année en augmentation comparé à 2016 (CHF 152'428).

Le taux d'autofinancement par rapport aux revenus est de 3%, ce qui est supérieur à l'année dernière (2% en 2015).

Le capital/fortune net en début d'exercice s'élevait à CHF 773'573.- et a été utilisé à hauteur de CHF 31'910.-, finissant au 31.12.2016 à CHF 741'663.-.

Evolution de la dette

Denges n'a pas d'emprunt en cours au 31.12.2016.

Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport de révision des comptes annuels 2016 du 10 mai 2017, la société BDO a révisé les comptes de la Commune relatifs à l'exercice 2016.

La société BDO déclare que selon son appréciation, les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016, sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Perspectives

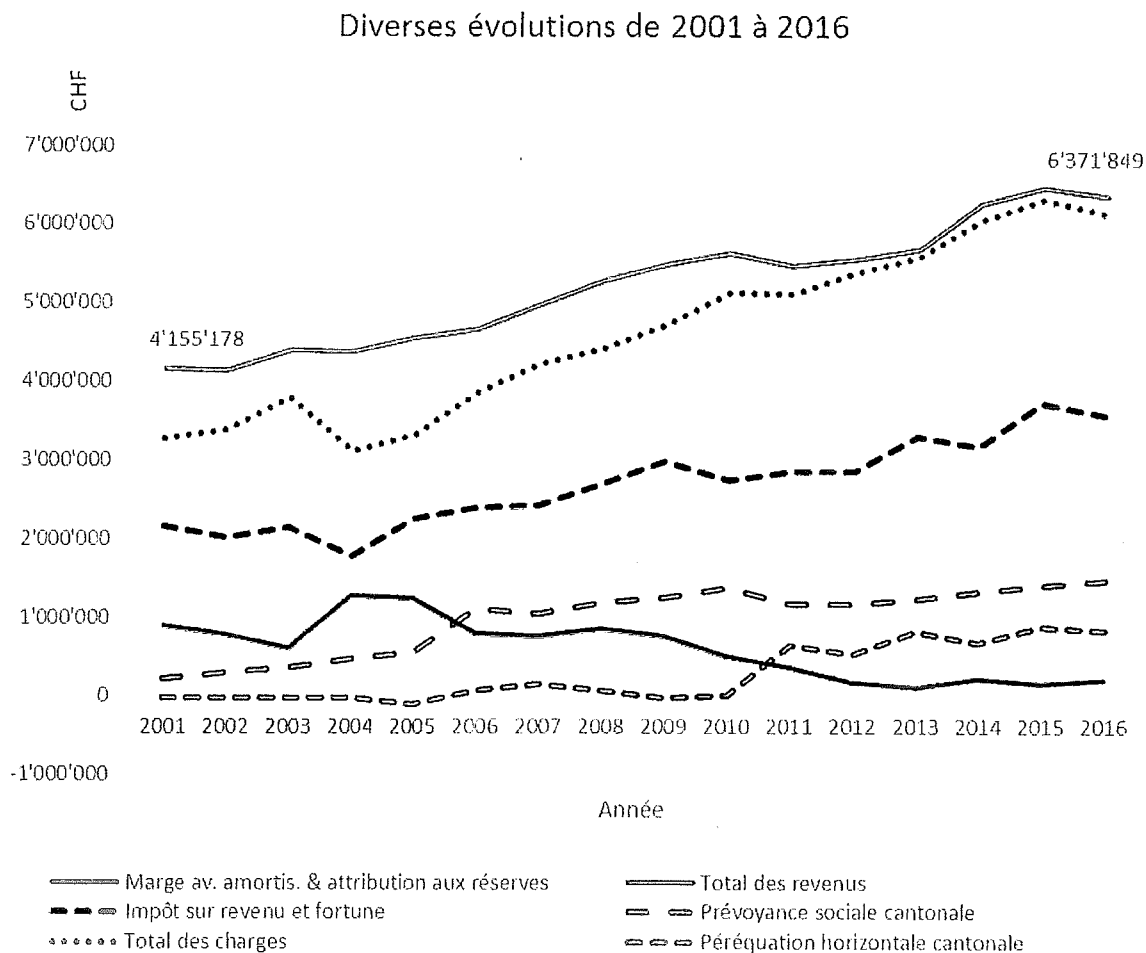
La commission gestion-finances souligne, qu'outre des réserves affectées, la commune dispose d'une réserve de CHF 630'987.- pour des investissements futurs non encore déterminés. Ce montant n'a pas évolué en 2016.

Nous tenons à préciser que malgré le déficit net pour la 5^{ème} année consécutive, la commune fait encore partie du cercle restreint des communes qui n'ont pas de dettes. Le déficit est lié aux amortissements extrabudgétaires (Transformation bâtiment administration et Assainissement installations chauffage collège La Crosette) et non à un déficit structurel.

A noter que les futurs quartiers des Ochettes et des Marais amèneront des nouveaux habitants et ainsi des nouvelles rentrées fiscales.

Rétrospectives

La commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2001 à 2016 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la commune durant cette période.



Il en ressort que durant cette période :

- Le total des revenus a cru de 4.15 mio à 6.37 mio soit une augmentation des recettes de 53%.
- Le total des charges a cru de 3.27 mio à 6.13 mio soit une augmentation des dépenses de 87%.
- Le total de l'impôt sur revenu et fortune a également augmenté de 2.15 mio à 3.56 mio soit une augmentation des impôts de 66%.
- La marge avant amortissement a quant à elle très fortement baissée passant de 0.89 mio à 0.20 mio soit une diminution de 77%.

La diminution de la marge avant amortissement est directement liée à l'augmentation des charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux, tel que :

- La prévoyance sociale cantonale qui a crû de 0.2 mio à 1.4 mio soit une augmentation de 570%
- La péréquation horizontale cantonale qui passe d'environ 0 à 1 mio. Il est possible de constater que certaines années étaient même en faveur de notre commune...

La commission gestion-finances rappelle que la Municipalité subit ces dépenses et n'a malheureusement pas moyen de les maîtriser. Lors des derniers rapports sur les budgets, la commission gestion-finances a évalué les charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux à environ 65% de la totalité des dépenses de la commune.

5 Conclusions

La commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal de Denges :

- d'accepter le rapport de gestion et les comptes de l'année 2016 tels que présentés par la Municipalité.
- de donner décharge à la Municipalité et à la Commission Gestion Finances pour leurs mandats.

Denges, le 01 juin 2017

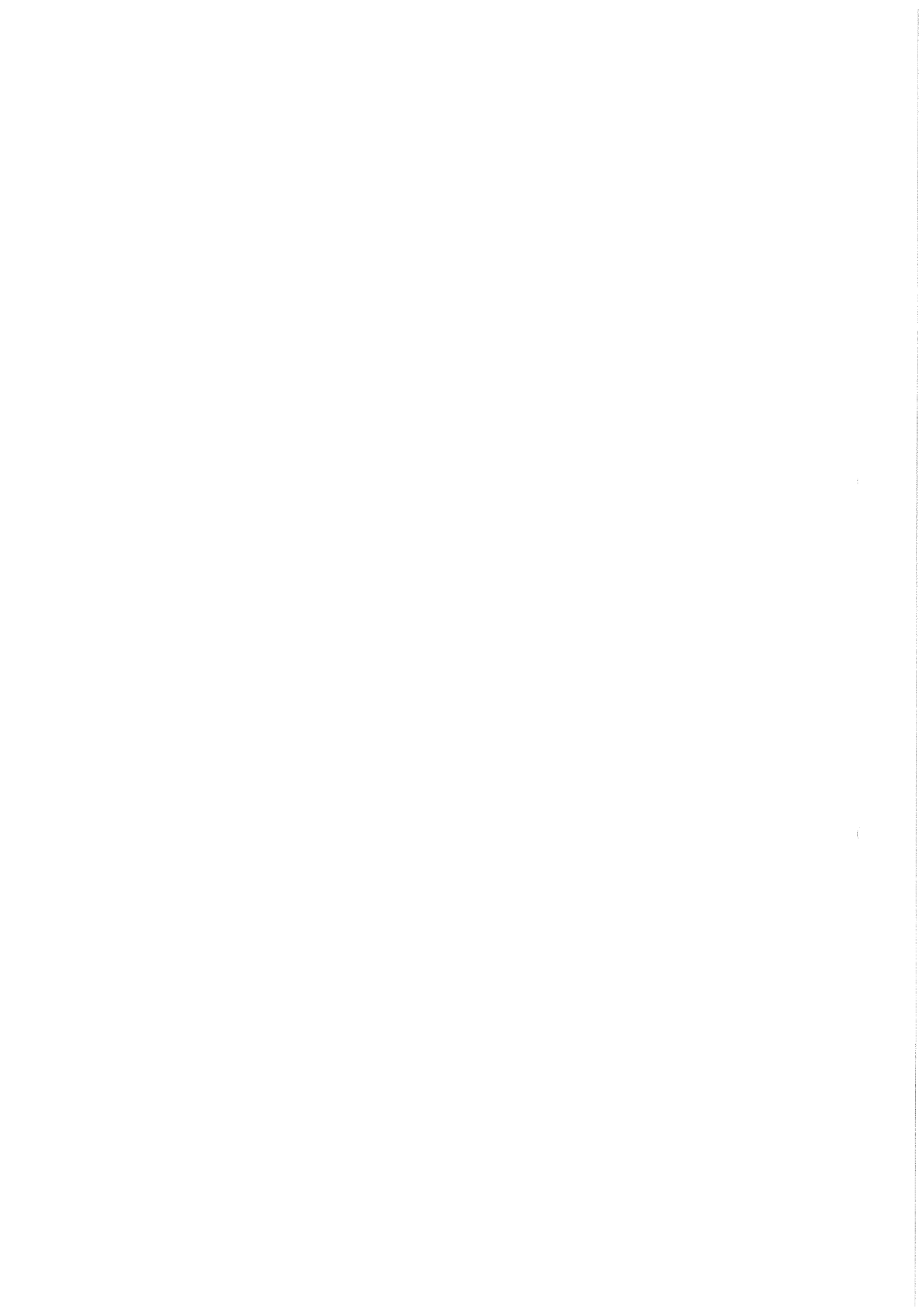
Pour la commission : Pascale Menu



Présidente

Annexe :

- Questions et réponses concernant le rapport de gestion et les comptes



Questions/réponses concernant le préavis municipal pour les comptes et le rapport de gestion 2016

Questions/remarque sur les mini-PV

Question CGF :

Séance du 9 mai

Qui est le propriétaire des parcelles 148, 149 et 150 Rte de Préverengues ?

Réponse Mun.

Le propriétaire des parcelles précitées est la Société Coopérative Migros Vaud à Ecublens.

Remarque CGF :

Séance du 14 mars : la population était de 1'651 habitants au 31 décembre 2016

Nous avons pris note dans le PV du 14 mars 2016 de l'information remise par le SCL du nombre d'habitants au 31 décembre 2015 (et non 2016) de 1651 habitants.

Question CGF :

Général : comment fonctionne le soutien financier aux diverses sociétés sportives et culturelles ?

Réponse Mun. :

C'est un poste du budget, qui est discuté en municipalité lors de son établissement, et ensuite proposé au Conseil Communal pour approbation.

Questions sur le rapport de gestion 2016

Page 21

Point IV Services communaux

Question CGF :

Que signifie le terme personne de nationalité suisse établie *en séjour* ?

Réponse Mun.

Il s'agit de personnes inscrites au registre des habitants de la commune en résidence secondaire.

Page 55

Eclairage public

Question CGF :

Il est mentionné que les compteurs devront être installés sur l'ensemble de la Commune d'ici 2015 ? Est-ce une erreur de frappe ou avons-nous eu une dérogation pour le faire plus tard ?

Réponse Mun. :

La mise en conformité de l'éclairage public fait l'objet en 2017 d'un préavis au Conseil Communal, qui sera débattu lors de la séance du mois de juin 2017.

Page 98

Mobilité douce (MD)

Question CGF :

Quel est le calendrier pour la réalisation de la « voie verte » ?

Réponse Mun. :

L'étude pour la réalisation de la voie verte est toujours à l'ordre du jour de Région Morges, plusieurs obstacles de cheminements (hors de notre commune), sont en discussion et de ce fait il n'y pas de calendrier de réalisation.

Questions sur les comptes

Page 4 Tableau de l'évolution des investissements du patrimoine administratif

Question CGF :

Immeubles non loué : pourquoi mentionnez-vous ce montant symbolique?
Et quels sont ces immeubles non loués ?

Réponse Mun. :

Nous gardons pour mémoire au bilan les immeubles non loués de la collectivité publique (Voirie, abri PC) à une valeur symbolique.

Page 5 Tableau de l'évolution des réserves

Question CGF :

Comment est alimenté le fond investissements futurs?

Réponse Mun. :

Le fonds pour investissements futurs peut être alimenté par des excédents positifs de résultats annuels.

Page 5 Tableau de l'évolution des réserves

Question CGF :

Que regroupe cette position « nouvelle étiquette » ?

Réponse Mun. :

Nous disposons d'un vin communal, à l'effigie de notre commune, lequel est proposé chaque année en souscription à nos citoyens. Cette réserve sera utilisée en cas de décision de modification ou changement de l'étiquette des bouteilles.

Page 6 - Point 101.306.00

Question CGF :

A quoi est due la différence entre les montants de l'année 2015 et 2016 ?

Réponse Mun. :

En premier lieu, il est important de préciser que ce poste est sous la responsabilité du Conseil Communal. Cependant, la différence est due principalement au fait que l'année 2016 a été une année d'élections communales, lesquelles ont engendré des frais supplémentaires.

Page 7 - Point 112.313.01

Question CGF :

A quoi est due la différence entre le montant budgété et l'achat réel de vin?

Réponse Mun. :

Chaque année la municipalité est sollicitée pour diverses manifestations quelques cartons de vins. En 2016, nous avons organisé dans le cadre de la fête de l'Abbaye un apéritif où nous avons servi du vin communal.

Page 7 - Point 112.365.00

Question CGF :

A quoi est due la différence entre la charge de 2015 et 2016 ?

Réponse Mun. :

Vous remarquerez que les dépenses de ce poste restent dans le cadre du budget adopté en 2016. La différence entre les 2 années provient en grande partie de l'augmentation de notre participation à Univers 1028 à Préverenges, de notre subvention à la fête de l'Abbaye et de notre aide au Journal de Morges.

Page 8 - Point 210.441.00

Question CGF :

Qu'est-ce qui est compris dans l'impôt sur les gains immobiliers ?

Réponse Mun. :

L'impôt sur les gains immobiliers a pour objet les gains réalisés lors de l'aliénation de tout ou partie d'un immeuble. Les taux appliqués sont régis par la loi sur les impôts du Canton de Vaud et répartis entre le Canton et la Commune.

Page 9 - 220.411.00

Question CGF :

Qu'est-ce que la taxe d'utilisation du sol ?

Réponse Mun. :

Le décret cantonal du 5 avril 2005 sur le secteur électrique est entré en vigueur le 1er novembre 2005. Les communes, dont le sol est touché par la distribution et la fourniture en électricité, peuvent prélever une indemnité annuelle auprès des entreprises d'approvisionnement en électricité. Par le préavis no 15/2006, notre Conseil Communal a adopté cette possibilité et dès lors nous recevons une indemnité annuelle pour l'usage du sol de 0,7 cet/kWh.

Page 13 - Point 430.314.01

Question CGF :

Comment expliquez-vous la différence entre le montant budgété et celui réellement utilisé ?

Réponse Mun. :

Nous avons procédé au vidage des sacs de route plus tôt que prévu et également procédé à la réfection d'un chemin AF.

Page 14 - Point 440.311.00

Question CGF :

Quels sont les jeux qui ont été remplacés ?

Réponse Mun. :

Il s'agit des jeux sur la place de jeux au centre du village, à savoir le jeux multifonctions Vivarea et l'arbre tournant, type standard.

Page 21 – Point 23.2330.01

Question CGF :

Comment la donation feu Charles Tardy peut-elle être utilisée ?

Réponse Mun. :

C'est une donation de la personne précitée qui peut être utilisée pour une aide exceptionnelle à caractère social.

Question sur les comptes de l'EPSP

Page 6

Questions CGF

Compte 510.3522.20 Camps de ski

Compte 510.3522.21 Classes vertes

Pourquoi y a-t-il eu moins de classes que prévu qui ont participé à ces activités?

Réponse Mun. :

Oui, les classes vertes et camps de skis ont été moins nombreuses.

